

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

\*\*\*

**Délibération 2022\_12\_46**

\*\*\*

**Objet :** Désignation d'un représentant du SYLOA au Comité LEADER

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

### Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

### Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

---

M. Christophe DOUGÉ pouvoir à M. Yannick BENOIST (1 voix).

### Absents excusés

---

-

### Assistaient également

---

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

**Nombre de votants** : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

**Secrétaire de séance** : Roger GUYON

## EXPOSÉ DES MOTIFS

À la suite de l'adhésion du SMLG au SYLOA ayant entraîné sa dissolution, il est proposé de redésigner deux représentants au Comité Leader. Compte tenu que le SYLOA reprend les missions du SMLG, il est possible de prévoir le « glissement » de la représentation du SMLG vers celle du SYLOA. Ceci devra être validé par délibération du comité syndical, puis par le comité LEADER.

Le SMLG fait partie du comité LEADER depuis le début du programme, comme l'EPTB Sèvre Nantaise. Ce comité est une instance composée d'une trentaine de « binômes » de représentants acteurs publics et privés du territoire, et qui a la responsabilité de piloter le programme LEADER sur les 27 communes du pays du vignoble nantais (territoire des deux intercommunalités Clisson Sèvre et Maine Agglo et Communauté de communes Sèvre et Loire).

Le programme LEADER, financé par des fonds européens, vise à soutenir avec des subventions européennes mais aussi par de l'ingénierie/ accompagnement et autres fonds publics, des projets innovants, publics et privés, en milieu rural.

Le comité LEADER est à la fois :

- une instance de débat mixte public-privé sur le projet de territoire, un espace de rencontre pour partager l'information sur les actions des uns et des autres, tisser des partenariats...
- une instance de décision qui examine les projets et décide de leur attribuer les financements européens

Le comité LEADER se réunit environ 4 fois par an. La prochaine réunion du comité est prévue le 14 décembre 2022, de 17h à 19h.

Les réunions sont en rencontre physique, sur divers lieux du territoire et/ou possibilité de participation en visio conférence.

Des groupes de travail ad hoc composés de volontaires, sont proposés sur différents sujets, par exemple : performance environnementale des bâtiments publics, innovation sociétale...

La composition du comité LEADER prévoit deux sièges en « binôme ».

Jusqu'à présent, les deux représentants du SMLG au comité LEADER étaient :

- Fabrice DUGNE (titulaire)
- Jean-Marie MOREL (suppléant)

Il n'y a pas de différence véritable entre le statut de titulaire et de suppléant.e. Les deux peuvent participer aux comités et autres réunions de travail, visites, etc. Dans le cas où les deux personnes du binôme sont présentes en comité, elles n'ont qu'une voix.

***Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité***

- ***Désigne 2 représentants du SYLOA au sein du Comité Leader :***
  - *Titulaire : Saïd EL MAMOUNI*
  - *Suppléant : Jacques MONCORGER*

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

